



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DCM
DE CE JOUR
A. TARDES LE 17-FEV-2014
Le Maire,


Gérard TREMEGE

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

TARBES

3- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

ELABORATION			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
2 juillet 2013	21 octobre 2013	22 novembre 2013	17 février 2014

TARBES, UNE VILLE ATTRACTIVE

AFFIRMER LA PLACE DE LA VILLE DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

➤ DYNAMISER LE POTENTIEL D'ACCUEIL DE POPULATION SUR LE TERRITOIRE

▪ **POURSUIVRE LA RECONQUÊTE DE LA VILLE ACTUELLE :**

□ **Maintenir une politique de l'habitat en centre ville et dans les quartiers périphériques :**

- Poursuivre la valorisation du parc de logements existants : rénovation de façades, mise en valeur des espaces publics et traitement paysager des voiries.
- Favoriser la réhabilitation des logements vacants dégradés en les adaptant aux normes de confort actuel, afin de permettre leur réutilisation et la préservation du patrimoine architectural.
- Créer un observatoire de l'habitat afin de localiser les logements concernés par la vacance structurelle et en définir les causes.
- Maintenir la diversité des formes urbaines et la mixité dans les nouvelles opérations d'aménagements.
- Poursuivre les actions en faveur des quartiers sensibles afin de leur donner une « nouvelle image » (Laubadère, Solazur, Cité Bel-Air et Cité Mouysset).

□ **Maîtriser l'extension urbaine en densifiant et en structurant les quartiers périphériques :**

- Favoriser la densification des quartiers existants en respectant et en valorisant les caractéristiques du tissu urbain par l'utilisation des « dents creuses », des espaces interstitiels, des friches urbaines et des immeubles vacants (augmentation du COS, de l'emprise au sol et des hauteurs).
- Articuler densité et desserte en transport en commun.

Outils pour poursuivre la reconquête de la ville actuelle :

- ✓ Maîtrise foncière (Emplacement Réservé, droit de préemption, SEMI Tarbes...);
- ✓ Mesures incitatives (conditions réglementaires favorables à la réhabilitation des logements vacants);
- ✓ Traitement du bâti vacant (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'Intérêt Général « logements »);
- ✓ Mise en valeur des espaces publics;
- ✓ Amélioration des circulations et du stationnement;
- ✓ Valorisation touristique;
- ✓ Renforcement des activités commerciales.

▪ **PRÉVOIR DES EXTENSIONS URBAINES MESURÉES ET MAÎTRISÉES :**

□ **Prévoir des capacités d'accueil suffisantes pour satisfaire les besoins diversifiés des nouveaux arrivants :**

- Relancer la croissance démographique, avec pour objectif **50 000 habitants en 2020**.
- Pour répondre aux objectifs de développement démographique, il conviendra d'urbaniser les surfaces encore disponibles sur le territoire, de réhabiliter et réinvestir les logements vacants et de densifier les espaces urbains existants.

□ **Assurer une gestion équilibrée de l'espace et une consommation économe des sols :**

- Protéger les espaces naturels et agricoles en maîtrisant l'étalement urbain au moyen d'une planification fixant clairement, et à long terme, le devenir des espaces.
- Prévoir des extensions en périphérie de la trame urbaine existante dans une logique de continuité.
- Mener une réflexion approfondie au niveau du Sud de la commune qui représente un secteur stratégique de développement (proximité de l'autoroute et du pôle universitaire, foncier disponible...).

Mettre en place des outils de maîtrise du développement urbain notamment au travers du Plan Local d'Urbanisme et des orientations d'aménagement et de programmation.

La municipalité tarbaise mène depuis plusieurs années une **politique novatrice et active en matière d'habitat (plusieurs OPAH)**, axée sur le développement de la **mixité fonctionnelle et intergénérationnelle**. Cette politique se traduit concrètement par la mise en place d'**OPAH successives**, qui ont permis de **réduire considérablement le nombre de logements insalubres** sur le territoire. L'**Opération de Renouvellement Urbain** sur le quartier **Laubadère** en liaison avec les **bailleurs sociaux**; la **construction** et la **réhabilitation des logements sociaux** et la **rénovation du patrimoine ancien** de la SEMI, l'**extension du périmètre de « l'opération façades »** ou encore la **création de logements** pour les étudiants, personnes âgées et handicapées sont autant d'actions que mène la municipalité depuis plusieurs années. Le programme du PLU en matière d'attractivité du territoire s'attache à **poursuivre la politique engagée par la municipalité** depuis plus de 10 ans.

TARBES, UNE VILLE ATTRACTIVE

AFFIRMER LA PLACE DE LA VILLE DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

➤ CONFORTER UNE IMAGE NOVATRICE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Renforcer l'attractivité des zones d'activités économiques existantes en termes d'accessibilité, de traitement paysager et de capacité d'accueil :

- o Zone d'activités de La Garounère.
- o Zone d'activités de Cognac.
- o Zone d'activités le long de la route de Bordeaux.
- o Quartier de l'Arsenal.
- o Espaces commerciaux du quartier Nord et Centre-Est.

Outils pour la requalification et la modernisation des zones d'activités :

- ✓ Travailler sur l'organisation interne et les extensions mesurées ;
- ✓ Améliorer l'accès piétonnier et cyclable ;
- ✓ Améliorer la signalétique ;
- ✓ Acquisitions foncières.

- Renforcer la fonction commerciale du centre ville :

- Poursuivre la réflexion intercommunale au niveau de l'implantation de grandes surfaces.
- Favoriser le maintien des commerces par des conditions réglementaires adaptées.
- Poursuivre des actions de valorisation des commerces du centre ville.
- Réfléchir à une possible piétonisation de certaines rues à vocation commerciale afin de développer leur attractivité.
- Diversifier l'offre commerciale en centre-ville.

- Favoriser la mixité urbaine :

- Accompagner la dynamique du tissu économique de quartier et développer des pôles d'activités commerciales, artisanales et de services dans les quartiers périphériques.
- Apporter aux activités industrielles, artisanales, commerciales et aux services publics et parapublics les conditions optimales de fonctionnement au niveau de l'offre foncière et immobilière, de l'accessibilité et de l'image donnée à l'extérieur, notamment au niveau des entrées de ville.
- Mettre en place dans chaque territoire d'entreprises, un cahier des charges sur la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

- Maintenir les activités agricoles périurbaines sur le territoire.

- Préserver les espaces agricoles situés au Sud-Ouest et Nord-est de la commune en limitant l'extension urbaine.
- Préserver les unités d'exploitation existantes et insérer les nouveaux projets dans l'environnement.

- Compléter et renforcer l'infrastructure touristique en développant les équipements (tourisme urbain) :

- Création d'un Parcours Patrimoine permettant aux visiteurs de découvrir les lieux historiques de la ville.

➤ AFFIRMER SA POSITION DE PÔLE D'ÉQUILIBRE AU NIVEAU RÉGIONAL PAR LA MISE EN VALEUR DES GRANDS ÉQUIPEMENTS

- Renforcer les grands équipements du territoire tarbais.
- Pérenniser le rayonnement régional de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

- Accroître l'importance et le rayonnement du pôle universitaire :

- Développer le pôle universitaire Tarbais afin de renforcer son rayonnement dans le réseau d'enseignement supérieur régional.

- o Valoriser le Haras de Tarbes par la multiplication d'animations et la mise en œuvre de projets (formation, résidences de spectacles équestres, maréchaleries...).
- o Prendre en compte l'implantation du nouveau Centre Hospitalier au niveau de l'aérodrome de Tarbes-Laloubère.
- o Rénover le Parc des Expositions.

Pôle d'échange historique au cœur de la Bigorre, Tarbes possède depuis des temps immémoriaux une **forte vocation économique** que la **politique municipale développe, modernise et valorise**. La réhabilitation de la **Halle Marcadieu** conforte l'attractivité du marché traditionnel qui perdure depuis le XV^e siècle. La rénovation et la restructuration de la halle Brauhauban créent un nouveau pôle de vie et d'échanges complémentaires à l'offre du centre-ville. **Défendre le commerce et l'artisanat** en proposant des **infrastructures adaptées à la fois aux marchands et aux attentes des chalands**, sont des enjeux forts de ce Plan Local d'Urbanisme. Secteur créateur d'emplois, le **développement de l'économie tarbaise est un aspect central du projet d'urbanisme communal**.

LES ORIENTATIONS DU PADD

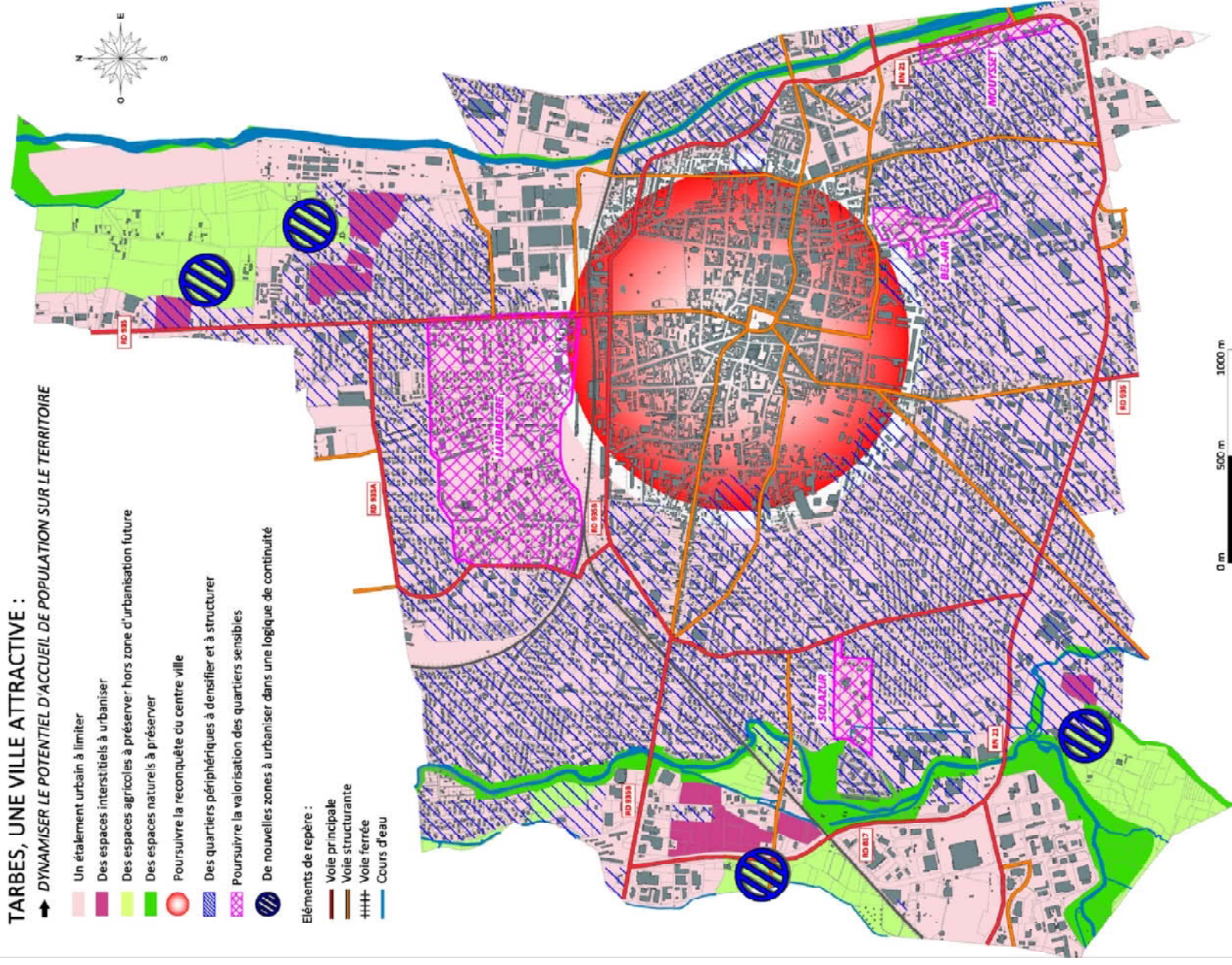
TARBES, UNE VILLE ATTRACTIVE :

➡ DYNAMISER LE POTENTIEL D'ACCUEIL DE POPULATION SUR LE TERRITOIRE

-  Un étalement urbain à limiter
-  Des espaces interstitiels à urbaniser
-  Des espaces agricoles à préserver hors zone d'urbanisation future
-  Des espaces naturels à préserver
-  Poursuivre la reconquête du centre ville
-  Des quartiers périphériques à densifier et à structurer
-  Poursuivre la valorisation des quartiers sensibles
-  De nouvelles zones à urbaniser dans une logique de continuité

Éléments de repère :

-  Voie principale
-  Voie structurante
-  Voie ferrée
-  Cours d'eau



LES ORIENTATIONS DU PADD

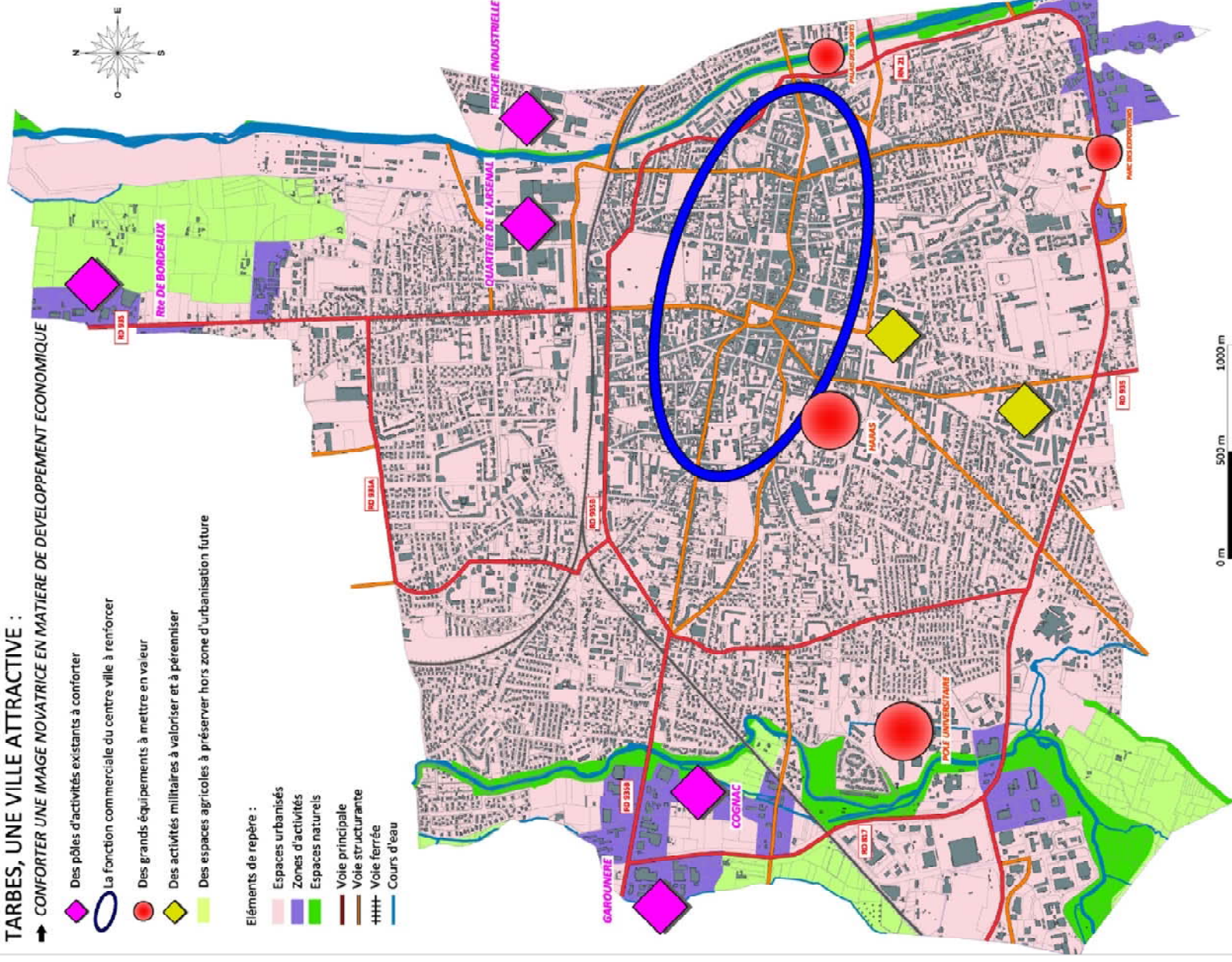
TARBES, UNE VILLE ATTRACTIVE :

→ CONFORTER UNE IMAGE NOVATRICE EN MATIERE DE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

- ◆ Des pôles d'activités existants à conforter
- La fonction commerciale du centre ville à renforcer
- Des grands équipements à mettre en valeur
- ◆ Des activités militaires à valoriser et à pérenniser
- Des espaces agricoles à préserver hors zone d'urbanisation future

Eléments de repère :

- Espaces urbanisés
- Zones d'activités
- Espaces naturels
- Voie principale
- Voie structurante
- ++++ Voie ferrée
- Cours d'eau



TARBES, UNE VILLE PROCHE DU CITOYEN

MAINTENIR LA COHÉRENCE URBAINE

➤ OFFRIR LA POSSIBILITÉ D'UN DÉVELOPPEMENT ET D'UN RENOUVELLEMENT DÉMOGRAPHIQUE ÉQUILIBRÉS AFIN DE PÉRENNISER LES ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

- Adapter l'offre en logements afin d'accueillir de jeunes ménages avec enfants.
- Poursuivre un accueil de qualité pour les personnes âgées par une offre en logements de plain-pied à proximité des services.
- Assurer le parcours résidentiel des ménages à revenus faibles au sein de la commune.
- Sédentariser les actifs sur le territoire communal afin de relancer la croissance démographique et limiter les déplacements domicile/travail.
- Offrir la possibilité aux étudiants de se loger en centre ville (en termes de prix et de taille de logements).

➤ RÉÉQUILIBRER LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

- Développer le parc de logements de petite taille afin d'anticiper la diminution de la taille moyenne des ménages.
- Réaliser des opérations avec de la maison individuelle de petite taille à coût maîtrisé en s'appuyant sur la maîtrise foncière.
- Favoriser l'accession sociale à la propriété (location-accession).

Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation devront favoriser la diversité des formes urbaines : petits collectifs, maisons individuelles, maisons de ville...pour une évolution qualitative des espaces bâtis.

➤ CRÉER DES CENTRALITÉS DE QUARTIER

- Créer des lieux de rencontre afin de favoriser la mixité sociale.
- Créer des centralités de quartier permettant de lier les différents tissus urbains.

➤ PÉRENNISER LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES TARBAIS

- Maintenir mais aussi améliorer les équipements existants et prévoir l'implantation de nouveaux équipements :
 - ❑ Prendre en compte l'évolution de la demande notamment au regard des perspectives démographiques et des différents âges de la population :
 - Réalisation en partenariat d'une structure d'accueil des seniors, d'un accueil de jour temporaire et d'un établissement pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
 - ❑ Implanter des équipements de proximité dans les quartiers, notamment dans le domaine des espaces verts et publics liés aux activités sportives, de loisirs ou de détente :
 - Création d'un complexe multisports d'intérêt communautaire, dans un bâtiment sur le site de l'Arsenal
 - Aménagement d'espaces de pratique de sports de plein air.
 - Réalisation d'aires de jeux pour enfants.
 - ❑ Favoriser la vie associative, la créativité culturelle et la pratique sportive pour tous :
 - Réalisation de nouveaux locaux au profit des associations tarbaïses.
 - ❑ Garantir l'accessibilité aux commerces, services et équipements de la commune :
 - Garantir l'accès des équipements publics aux personnes à mobilité réduite.
 - Sécuriser et aménager les continuités piétonnes et cyclistes notamment en direction des établissements scolaires.
 - Créer une zone de stationnement au niveau du quai de l'Adour.

Tarbes est une ville exemplaire dans l'art de vivre ensemble autour des valeurs de solidarité, de citoyenneté et de respect mutuel, respect et considération des plus âgés d'entre nous. La politique communale est à la fois orientée en faveur de la valorisation et le renouvellement de son parc de logements, mais également dans la mixité intergénérationnelle au sein des quartiers, la mise en place de structures d'accueils à l'attention de toute la population (écoles, maisons de quartiers, crèches, maison des associations, rénovation du parc des expositions et du palais des sports, infrastructures sportives...) et animations festives et culturelles (Festival International de Tango, Equestria, fêtes de Tarbes, Concerts). L'amélioration du cadre de vie quelque soit les domaines de l'aménagement du territoire est une des priorités du projet politique de l'équipe municipale. Le projet de Plan Local d'Urbanisme approfondit et poursuit cette politique en faveur d'une durabilité de la qualité de vie et de la solidarité tarbaïse.

TARBES, UNE VILLE MOBILE

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN ET LES DÉPLACEMENTS

➤ AMÉLIORER LE MAILLAGE ROUTIER DU TERRITOIRE AFIN DE FLUIDIFIER LA CIRCULATION AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION TARBAISE

- **Proposer un schéma de déplacements cohérent par rapport à la structure urbaine existante et future :**

- Prendre en compte le projet de rocade Nord/Nord-ouest.
- Favoriser la liaison des quartiers périphériques avec le centre ville et entre eux.
- Désenclaver les quartiers situés au Nord de la voie SNCF.

- **Requalifier les axes de pénétration et valoriser les "portes de ville" en termes d'espaces publics, de traitement paysager et de façades urbaines :**

- Avenue de la Marne.
- Avenue Aristide Briand et au niveau de la RD 921.
- Rue du Corps Franc Pommies.
- Rue Robert Destarac/ Rue de la Libération
- Poursuite de l'aménagement de la pénétrante vers le centre-ville depuis l'Avenue d'Azereix (Rue Sainte-Catherine, Promenade du Pradeau, Boulevard Henri IV...)

➤ AMÉLIORER LA CIRCULATION URBAINE

- **Favoriser la mise en place des aires de stationnement en entrée de ville afin de favoriser l'intermodalité ainsi que des parcs relais :**

- Un parc en bordure de l' Adour.
- Covoiturage et navettes gratuites à développer.

- **Etablir des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises pour la mise en place de plans de déplacement.**

- **Améliorer l'accessibilité et la sécurité :**

- ☐ **Protéger et aménager les abords de la RD935 reliant la ville avec la commune de Bazet.**
- ☐ **Garantir, pour les personnes à mobilité réduite, la continuité de la chaîne de déplacement : voirie, espaces publics et accès aux ERP.**
- ☐ **Mettre en place de nouvelles zones 30.**
- ☐ **Améliorer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et des équipements publics.**
- ☐ **Etudier la possibilité d'une voie piétonne entre le centre et le jardin Massey.**

➤ PROMOUVOIR LES MODES DOUX ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

- **Requalifier, à l'occasion de la réfection des chaussées, les voies principales en faveur des déplacements alternatifs à la voiture, de l'amélioration de la sécurité et du traitement paysager**

- **Améliorer les axes de desserte en intégrant les différents types de transports (Transport en Commun, piétons et deux roues) :**

- Poursuivre le développement des Transports en Commun.
- Renforcer les cheminements piétons/cycles et poursuivre la mise en place du programme d'action défini dans le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables élaboré par le Grand Tarbes :

- **Favoriser la mixité des quartiers, habitat/activités/équipements, pour éviter de générer des déplacements**

*Densité, mobilité et accessibilité sont des valeurs essentielles que la municipalité tarbaise défend ardemment. Le **maillage routier** est tout à fait cohérent et permet une **accessibilité facilitée** à l'ensemble du territoire communal. L'**infrastructure ferroviaire** est à la fois un **atout pour le territoire**, car elle garantit son **rayonnement à l'échelle régionale**, mais peut également être perçue comme une **frontière physique entre les quartiers Nord et le reste du territoire**. Le projet municipal, résolument « **développement durable** » depuis maintenant plus de 10 ans, traite avec un très fort intérêt la question des déplacements. Plusieurs axes structurants avec notamment l'aménagement du **Site de l'Arsenal** offrent depuis leur ouverture des espaces de loisirs et d'agrément qui permettent de **relier le cœur de l'agglomération et ses espaces publics remarquables à des zones plus naturelles**. La politique communale s'exerce également dans les **déplacements cycles (programme Vel' en ville)**. L'équipe municipale souhaite développer à moyen terme un **vaste réseau de pistes et de bandes cyclables** permettant de relier tous les quartiers avec les pôles d'attraction du territoire. Le projet de PLU s'attache à poursuivre et à accentuer les efforts municipaux en faveur du **développement des modes doux et du désenclavement des quartiers Nord**.*

- ✓ Améliorer le réseau cyclable pour réaliser un réel maillage avec les segments existants.
- ✓ Etudier la réalisation des axes piétons halle Brauhauban /jardin Massey par les rues Pierre Cohou, Ferrère et Théophile Gautier.
- ✓ Prévoir des aires de stationnement pour les deux roues (vélos-stations).
- ✓ Créer des zones de rencontre entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

LES ORIENTATIONS DU PADD

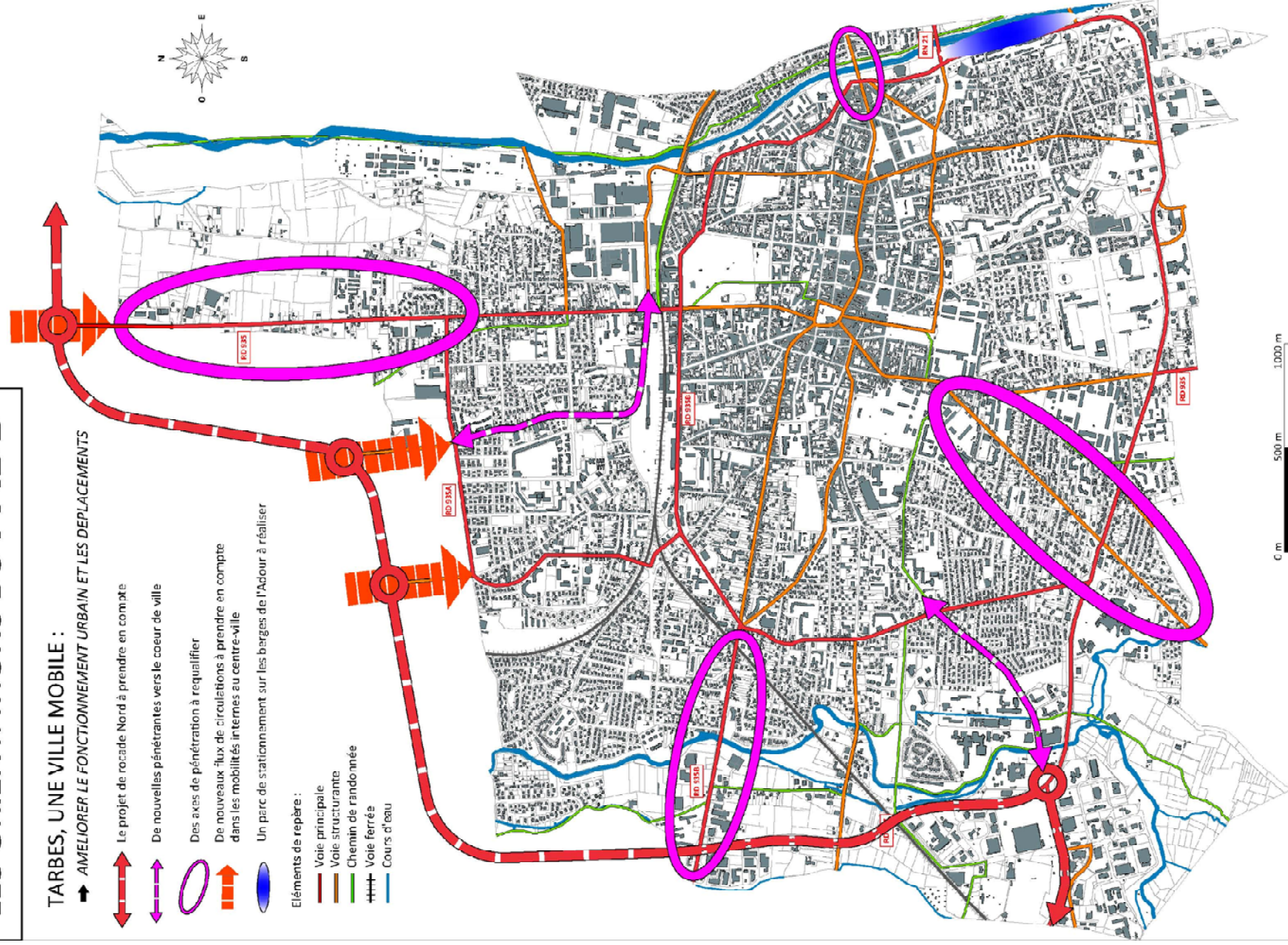
TARBES, UNE VILLE MOBILE :

➔ AMELIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS

- ➔ Le projet de rocade Nord à prendre en compte
- ➔ De nouvelles pénétrantes vers le coeur de ville
- ➔ Des axes de pénétration à requalifier
- ➔ De nouveaux flux de circulations à prendre en compte dans les mobilités internes au centre-ville
- ➔ Un parc de stationnement sur les berges de l'Adour à réaliser

Eléments de repère :

- Voie principale
- Voie structurante
- Chemin de randonnée
- Voie ferrée
- Cours d'eau



LES ORIENTATIONS DU PADD

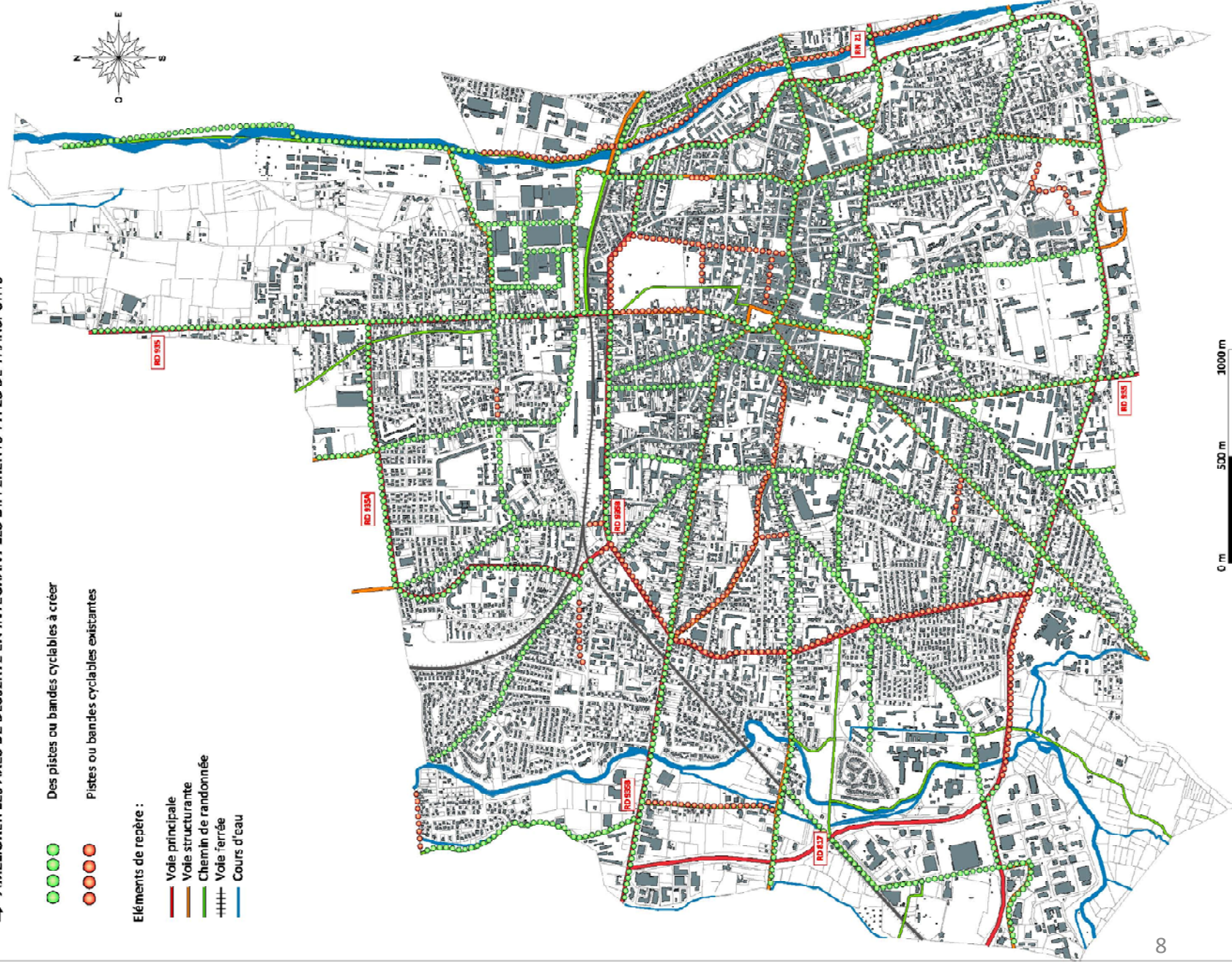
TARBES, UNE VILLE MOBILE :

→ AMÉLIORER LES AXES DE DESSERTE EN INTEGRANT LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRANSPORTS

- ● ● ● Des pistes ou bandes cyclables à créer
- ● ● ● Pistes ou bandes cyclables existantes

Éléments de repère :

- Voie principale
- Voie structurante
- Chemin de randonnée
- Voie ferrée
- Cours d'eau



TARBES, UNE VILLE ACCUEILLANTE

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

➤ PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

- PRÉSERVER LES « TRAMES VERTE ET BLEUE » ET LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES :
 - o Préserver le Site Natura 2000 « vallée de l'Adour ».
 - o Préserver les abords de l'Adour et de l'Echez (ripisylves) qui constituent un paysage particulier et une richesse faunistique et floristique de grand intérêt.
 - o Développer des continuités naturelles entre les espaces verts centraux et les corridors écologiques dessinés par l'Adour et de l'Echez.
 - o Préserver les boisements.
 - o Préserver les espaces agricoles.

➤ ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX RISQUES NATURELS NOTAMMENT INONDATION, RISQUES SISMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

- PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS, INONDATIONS ET TECHNOLOGIQUES.

➤ RESPECTER L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET LIMITER LES POLLUTIONS

- PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES (GESTION DE L'EAU) :
 - o Assurer une gestion efficace des eaux pluviales en privilégiant la rétention à la parcelle ou, par défaut, l'infiltration dans le sol et en limitant l'imperméabilisation des sols.
- ENCOURAGER L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE :
 - o ☐ *Privilégier l'utilisation des énergies renouvelables.*
 - o ☐ *Améliorer l'efficacité thermique des bâtiments.*
- ASSURER UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR :
 - o ☐ *Encourager les modes de transports non polluants ou peu polluants à travers la réalisation de cheminements piétons/cycles et le développement des transports en commun.*
 - o ☐ *Faciliter le stationnement et imposer des plantations pour fixer davantage le CO2.*
- RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES (INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET ACTIVITÉS BRUYANTES) :
 - o ☐ *Éviter d'implanter de l'habitat à proximité des voies ou des entreprises bruyantes.*
 - o ☐ *Favoriser l'implantation d'activités et d'espaces verts le long des voies bruyantes afin de former des écrans phoniques pour l'habitat.*
- ASSURER UNE BONNE GESTION DES DÉCHETS (COLLECTE SÉLECTIVE, VALORISATION DES DÉCHETS) :
 - o ☐ *Limitier les espèces végétales qui génèrent beaucoup de déchets.*
 - o ☐ *Favoriser des aires de présentation des déchets pour les immeubles collectifs.*

➤ VALORISER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

- PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE :
 - o Préserver l'identité urbaine, architecturale et paysagère de la ville et notamment le centre ancien :
 - o Valoriser le patrimoine industriel, militaire et urbain.
 - o Préserver les caractéristiques du tissu urbain lorsqu'elles constituent un élément du patrimoine (implantation et hauteur de bâti, découpage parcellaire, ...), hôtels particuliers, pavillonnaire du XIXème siècle...
 - o Définir une identité architecturale tarbaise liée à la composition des façades du XIXème siècle.
 - o Elaborer le règlement local de publicité,
- DÉVELOPPER ET VALORISER LES CHEMINEMENTS À PROXIMITÉ DES ESPACES NATURELS :
 - o Créer un cheminement le long des berges de l'Echez, prolonger le cheminement le long de la rive gauche de l'Adour.
- PRÉSERVER LES POINTS DE VUE REMARQUABLES DU TERRITOIRE NOTAMMENT SUR LES PYRÉNÉES.
- RESPECTER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Il n'y a pas de projet durable sans réflexion globale et sans tenir compte des caractéristiques de notre milieu... Ainsi, la question environnementale et la gestion des risques, sont des données primordiales dans le projet de développement communal. Très concernée par « l'écologie urbaine », la municipalité mène une série d'actions ayant une vision transversale en faveur de la valorisation de l'environnement et de la protection des milieux naturels. De nombreux projets de valorisation des espaces publics et de préservation des corridors écologiques sont en cours sur tout le territoire communal. L'engagement municipal dans l'élaboration, à l'échelle de l'agglomération, d'un Plan de Déplacements Urbains, d'un Plan Climat Territorial, d'un Agenda 21 local et d'un projet communal de chauffage urbain traduit la réelle volonté de protéger le caractère remarquable de son territoire. La protection des populations face aux risques naturels et technologiques est également une préoccupation majeure portée par l'équipe municipale.

Par ailleurs, la qualité de vie tarbaise est un des premiers facteurs de son dynamisme. Sa géographie, mais aussi son évolution urbaine, expliquent en grande partie cette attractivité : diversité de paysages et des formes urbaines, patrimoine culturel et historique remarquable, milieux naturels préservés.

Le Plan Local d'Urbanisme ajoutera des éléments complémentaires à cette politique d'ores et déjà complète et efficace, et ce afin de valoriser l'identité paysagère et patrimoniale de Tarbes.

LES ORIENTATIONS DU PADD

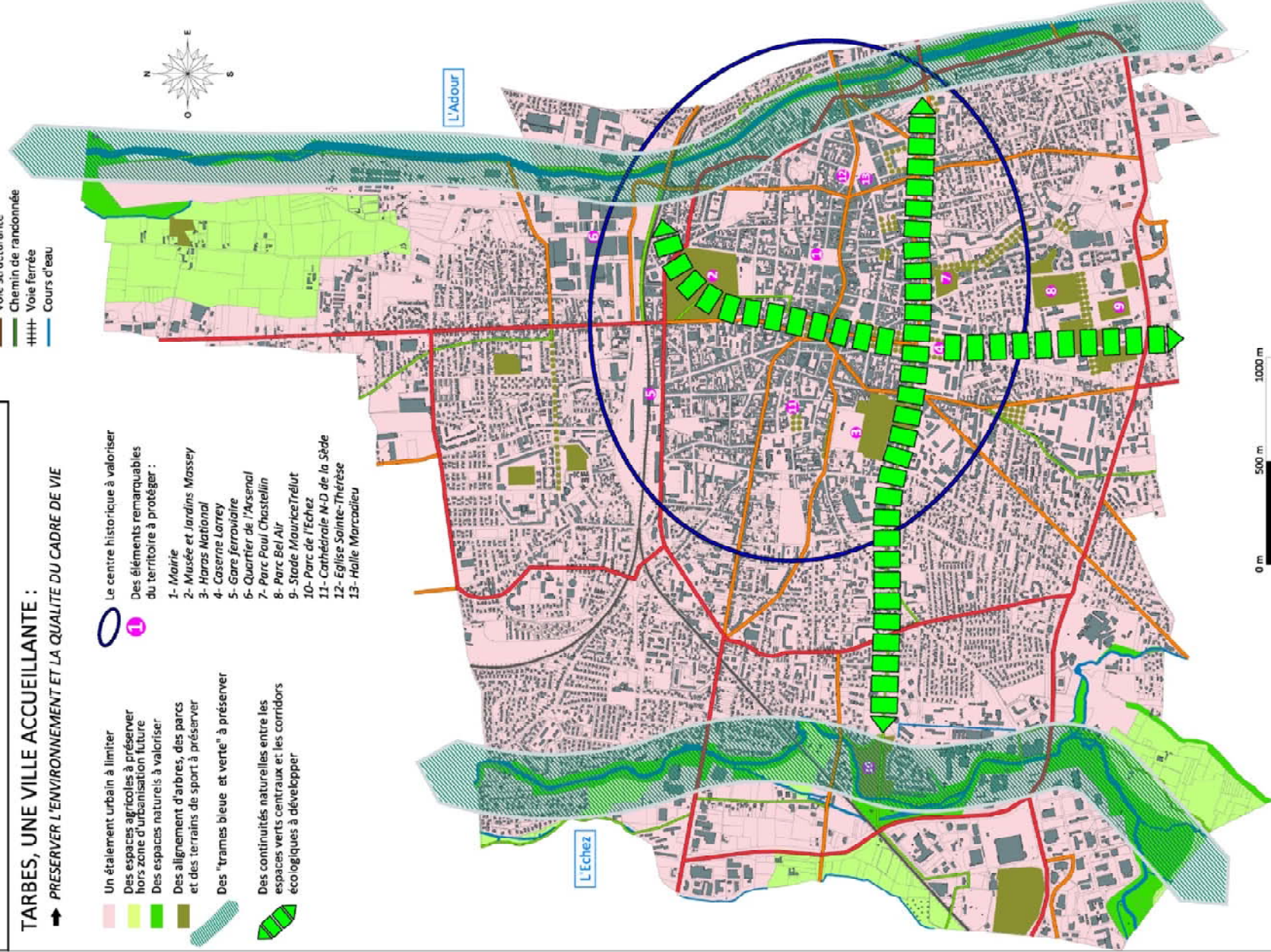
TARBES, UNE VILLE ACCUEILLANTE :

➔ **PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE**

-  Un étalement urbain à limiter
-  Des espaces agricoles à préserver hors zone d'urbanisation future
-  Des espaces naturels à valoriser
-  Des alignement d'arbres, des parcs et des terrains de sport à préserver
-  Des "trames bleue et verte" à préserver
-  Des continuités naturelles entre les espaces verts centraux et les corridors écologiques à développer

-  Le centre historique à valoriser
-  Des éléments remarquables du territoire à protéger :
- 1- Mairie
- 2- Musée et Jardins Massey
- 3- Haras National
- 4- Caserne Larrey
- 5- Gare ferroviaire
- 6- Quartier de l'Arsenal
- 7- Parc Paul Chastellin
- 8- Parc Bel Air
- 9- Stade Maurice Trélut
- 10- Parc de l'Echez
- 11- Cathédrale N-D de la Sède
- 12- Eglise Sainte-Thérèse
- 13- Halle Marcadieu

- Eléments de repère :
-  Voie principale
 -  Voie structurante
 -  Chemin de randonnée
 -  Voie ferrée
 -  Cours d'eau



LES ORIENTATIONS DU PADD

TARBES, UNE VILLE ACCUEILLANTE :

➔ ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

-  Prise en compte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation
-  Des secteurs inondables à déclasser
-  Prise en compte du Plan de Prévention des Risques Technologiques

Éléments de repère :

-  Voie principale
-  Voie structurante
-  Voie ferrée
-  Cours d'eau

